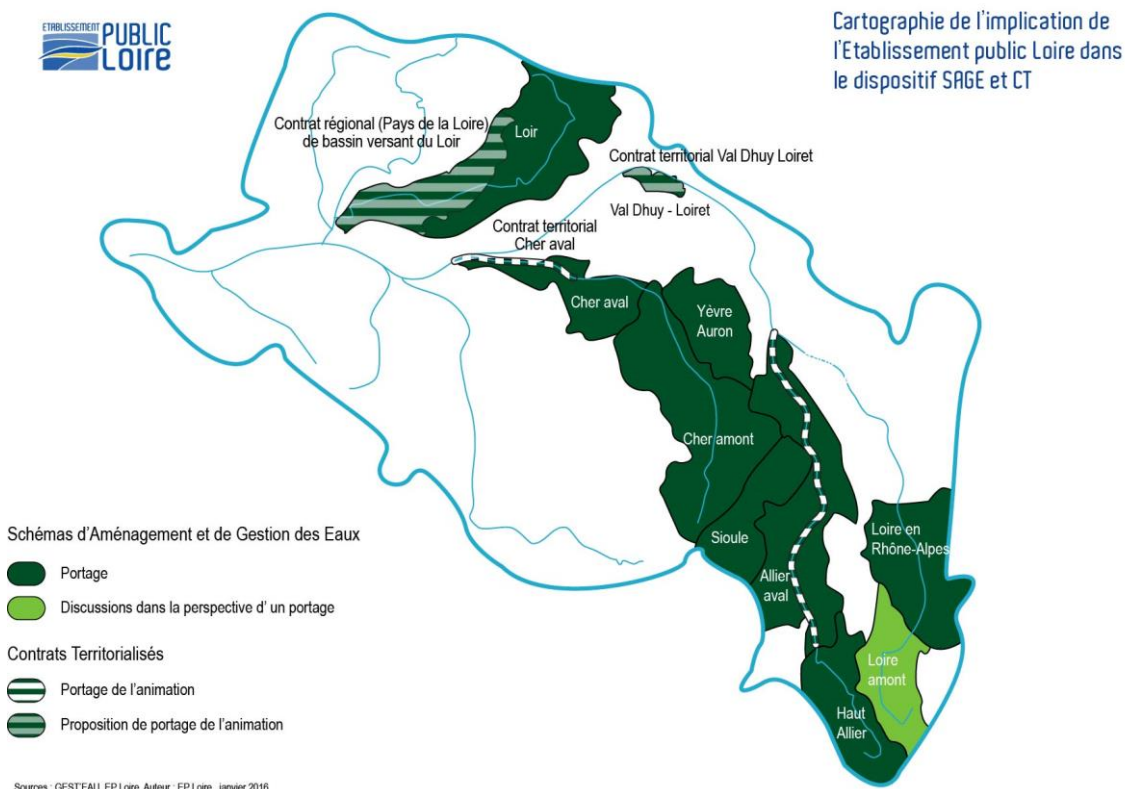


## Portage de l'animation du contrat régional (Pays de la Loire) de bassin versant du Loir et du contrat territorial Val Dhuy Loiret



### I. Animation et coordination du CRBV Loir 2016-2018

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil développé par la Région Pays-de-la-Loire afin de soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages publics ou associatifs qui s'engagent, sur le territoire d'un SAGE approuvé, dans des actions de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Loir, lors de sa séance du 16 juin 2015, a décidé de confier l'animation et la coordination de ce contrat à l'Etablissement public Loire, ce dernier assurant déjà le rôle de structure porteuse du SAGE.

Cette intervention implique pour l'Etablissement d'assurer l'élaboration du contrat et le suivi de sa mise en œuvre.

Ainsi, pour la phase d'élaboration, un appel à projets a été lancé à l'automne 2015 afin de répertorier toutes les actions (travaux, études et suivis) susceptibles de répondre aux enjeux du SAGE sur le territoire régional des Pays-de-la-Loire.

La CLE a retenu 43 projets pour un montant total prévisionnel d'environ 3,4 millions d'euros, avec une participation régionale attendue de 797 555 €, soit 24% des dépenses.

Outre les actions liées à l'animation et à la communication autour du SAGE et du CRBV, il est précisé que 3 autres projets ont été proposés par l'Etablissement et retenus par la CLE :

- étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant du Loir et de détermination de volumes prélevables (95 000 € - prestation en cours) ;
- étude d'inventaire des zones d'expansion des crues (90 000 €) ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire (30 000 €).

Le projet de CRBV ayant été déposé auprès des services de la Région, il est proposé :

- d'accepter la sollicitation de la CLE du SAGE Loir en vue d'animer et de coordonner le CRBV Loir sur la période 2016-2018 ;
- d'arrêter le principe que cette mission de coordination du CRBV sera confiée à l'agent chargé d'assurer l'animation du SAGE du bassin du Loir ;
- de donner un avis de principe favorable pour le portage des projets inscrits sous maîtrise d'ouvrage Etablissement en 2017 et 2018 :
  - étude d'inventaire des zones d'expansion des crues ;
  - mise en œuvre d'un plan de sensibilisation pour améliorer la conscience du risque et la résilience du territoire.
- d'autoriser le Président à signer le moment venu le programme d'actions du CRBV Loir pour la période 2016-2018.

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**

## II. Animation et coordination du contrat territorial Dhuy Loiret

En réponse à la sollicitation de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret, le Comité Syndical de l'Etablissement (délibération n°14-175 du 11 décembre 2014) a donné un accord de principe favorable au portage du volet « pollutions diffuses » du contrat territorial Dhuy Loiret, sous réserve notamment de la finalisation des modalités techniques et administratives de cette intervention.

Après un peu plus d'un an d'élaboration, une première version du projet de contrat territorial a été déposée auprès des services de l'Agence de l'eau pour instruction.

Il ressort de ces travaux préparatoires que le contrat territorial sera composé de 3 volets, dont celui relatif aux « pollutions diffuses », pour lequel le portage sera finalement assuré par la Chambre d'agriculture du Loiret y compris concernant l'animation auprès des collectivités et des particuliers.

Avec cette nouvelle organisation établie autour de 3 porteurs de projets différents, une mission d'animation générale et de coordination par la structure porteuse du SAGE a été envisagée.

Sous réserve d'une validation de cette programmation par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau, l'Etablissement devrait donc être amené à cosigner ce contrat en tant que structure coordonnatrice.

Ainsi, dans le prolongement de la délibération de décembre 2014, il est proposé au Bureau de donner un accord de principe favorable au portage par l'Etablissement de la coordination du contrat territorial Dhuy Loiret et d'autoriser le Président à parapher le document correspondant.

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**